

EXTRAIT DU REGLEMENT FS :

Nouveautés 2024/2025 en bleu

FUTSAL

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements, et obligatoire à toutes sections sportives déclarées MEN ou fédérale. **Cela implique toutes les sections football s'inscrivent en championnat Elite Futsal**

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1 DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national, **doit présenter un jeune officiel dans toutes les catégories dans tous les sports.**

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

Le jeune officiel peut appartenir à l'AS de l'établissement qualifié, ou à un autre établissement du comité ou du territoire de l'équipe qualifiée. Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

6.2 CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de **500€** devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Cette caution, pourra être conservée jusqu'à l'inscription et participation au stage national de formation de jeune officiel dans l'année.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur.

Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.5 CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ou UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu. ([Importance du suivi pédagogique](#))

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs maximum ([mais pas dans le minimum](#)) de l'équipe sans pouvoir jouer.

6.8 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

FUTSAL	Obligation
Toutes les catégories	Oui, si Non caution de 500 € non restituée

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

13-1.1 : Principe général

L'UGSEL organise une épreuve appelée championnat national Elite, réservée aux jeunes gens de la [catégorie minimes et cadets](#), licenciés conformément aux Règlements Généraux.

13.1. 2 : Trophée

Ces épreuves sont dotées d'une coupe attribuée à chaque équipe gagnante, un tee-shirt pour les champions de France et des médailles pour les trois premiers.

13.1. 3 : Déroulement de la compétition

Cette épreuve se déroule sur trois ou quatre demi-journées à l'issue d'une phase qualificative éventuelle organisée au niveau inter-territoires.

[Les jeunes officiels seront encadrés par l'arbitre officiel, ou le responsable des arbitres dans chaque salle.](#)

13.1. 4 : Phases qualificatives

Les phases qualificatives sont confiées à la Commission Technique Nationale.

Chaque territoire fera parvenir aux Services nationaux avant le **30 novembre**, la liste des équipes engagées en phase qualificative. Les Services nationaux diffuseront le tableau des invités éventuels pour le 15 janvier.

13.1.5 : Nombre de joueurs

Phases finales UGSEL nationale

	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	Nombre de sur-classement possible (avec certificat médical)
	Nombre minimum	Nombre maximum		
Futsal	7	10	3	2

Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée le Délégué Sportifs National peuvent prendre part à une rencontre.

En dessous de 3 joueurs(euses), le match sera arrêté (définitivement)

Mixité interdite dans toutes les catégories

13.1.6 : Temps de jeu

Temps de jeu	FUTSAL temps décompté uniquement durant les 2 dernières minutes de la rencontre
Minimes	2x10 minutes
Cadets	2x12 minutes

13.1.7 : Pénalty pour fautes cumulées

- A partir de la 4ème si on joue **10minutes**, pénalty à 7m pour les minimes
- A partir de la 5ème si on joue **12 minutes**, pénalty à 9m pour les cadets et juniors).

13.1.8 : En cas d'égalité à la fin d'une rencontre devant désigné un vainqueur

- On procède à l'épreuve des tirs au but selon la formule de la "mort subite" : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage
- Pour la finale 1-2, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on fera jouer 1 prolongation de **3 minutes en temps décompté**. Si l'égalité subsiste, on jouera une seconde prolongation de **3 minutes en temps décompté**. Si au terme de cette seconde prolongation, les équipes ne sont pas parvenues à se départager, on procèdera à l'épreuve des tirs au but selon la formule de la "mort subite" : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage.

13.1.10.4 : Temps mort :

1 temps mort de 1 minute par mi-temps et par équipe sur possession de balle (remise en jeu favorable). Il est demandé en posant son carton temps mort à la table de marque.

Pas de changement lors du temps mort.

13.1.10.9 : Cumul des fautes :

Toute faute sanctionnée par un coup franc direct est cumulée. Dès qu'une équipe aura cumulé X fautes au cours d'une mi-temps, il ne sera plus accordé que des coups de pied de réparation à partir de la faute suivante (voir tableau ci-dessous), à **7 ou 9 mètres**, sans mur ou à l'endroit de la faute si celui-ci est plus favorable.

13.1.10.11: Jeu avec le gardien de but :

Après avoir joué une première fois le ballon, le gardien de but peut à nouveau jouer le ballon, si le ballon a été touché par un adversaire, a franchi la ligne médiane, si le gardien de but se situe dans la moitié de terrain adverse.

En cas de faute, un coup franc indirect sera accordé et joué sur la ligne des 6 mètres perpendiculairement où la faute a été commise.

13.2. 3 : Déroulement de la compétition

Cette épreuve se déroule sur trois ou quatre demi-journées à l'issue d'une phase qualificative éventuelle organisée au niveau inter-territoires.

Les jeunes officiels seront encadrés par l'arbitre officiel, ou le responsable des arbitres dans chaque salle.

13.2.8 : En cas d'égalité à l'issue des phases finale :

- On procède à l'épreuve des tirs au but selon la formule de la "mort subite" : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage
- Pour la finale 1-2, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on fera jouer 1 prolongation de **3 minutes en temps décompté**. Si l'égalité subsiste, on jouera une seconde prolongation de **3 minutes en temps décompté**. Si au terme de cette seconde prolongation, les équipes ne sont pas parvenues à se départager, on procèdera à l'épreuve des tirs au but selon la formule de la "mort subite" : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage.

13-2.9.9 : Cumul des fautes :

Toute faute sanctionnée par un coup franc direct est cumulée. Dès qu'une équipe aura cumulé 5 fautes au cours d'une mi-temps, il ne sera plus accordé que des coups de pied de réparation à partir de la faute suivante à **7 ou 9 mètres**, sans mur ou à l'endroit de la faute si celui-ci est plus favorable.

Pour consulter le règlement entier : [FUTSAL](#)

EXTRAIT DE REGLEMENTS DES SPORTS COLLECTIFS